

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'Essonne

Nombre de conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Représenté : 1
- Absent : 0

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VERT LE PETIT
DÉLIBÉRATION DE LA
SÉANCE DU 21 MARS 2026**

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures, le conseil municipal, de la commune de Vert-le-Petit, dûment convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-six s'est réuni sous la présidence du doyen de la séance monsieur Yves PERICAUD.

Président : Yves PERICAUD.

Étaient présents : BERNIER Vincent, BEOT Odile, QUILBEUF Mikaël, CELESTIN Chantal, BEGOT Laurent, LE CALVEZ Sylvie, LARCHER Fabrice, GAUTHIER Catherine, PERICAUD Yves, CONTET Emilie, LEUCHART Frédéric, BROGGIO Stéphanie, DESTAS Jean-Pierre, CALLET Déborah, PELLISSIER Pierrick, CARCENAC Christina, NAAJI Mehdi, BARREIRA Naura, BUDELOT Laurence, GOURNAY Charly, ARNAUD Jennifer, GUISSALOUYOU Yasmina

Absent ayant donné pouvoir : SAAIDI Pierre Loïc est représenté par BERNIER Vincent.

Secrétaire de séance : NAAJI Mehdi est désigné comme secrétaire de séance.

2026-001 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VU les résultats constatés aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves PERICAUD prend la présidence de la séance ainsi que la parole,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE LECTURE des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales.

DECLARE installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux les élus suivants :

- M. BERNIER Vincent
- Mme BEOT Odile
- M. BEGOT Laurent
- Mme CELESTIN Chantal
- M. QUILBEUF Mikaël
- Mme LE CALVEZ Sylvie
- M. LARCHER Fabrice
- Mme GAUTHIER Catherine
- M. PERICAUD Yves
- Mme CONTET Emilie

- M. LEUCHART Frédéric
- Mme BROGGIO Stéphanie
- M. DESTAS Jean Pierre
- Mme CALLET Déborah
- M. PELLISSIER Pierrick
- Mme CARCENAC Christina
- M. NAAJI Mehdi
- Mme BARREIRA Naura
- M. SAAIDI Pierre-Loïc

Ainsi que les élus membres de l'opposition :

- Mme BUDELOT Laurence
- M. GOURNAY Charly
- Mme ARNAUD Jennifer
- Mme GUISSALOUYOU Yasmina

Les membres du Conseil Municipal ainsi installés prennent acte de leur entrée en fonction.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article R. 421-1 du Code de justice administrative) sis 56 avenue de Saint-Cloud (78000) Versailles, par voie postale ou par voie dématérialisée sur la plateforme « citoyens.telerecours.fr », dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Vert-le-Petit, le 21 mars 2026

Le Maire,
Vincent BERNIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'Essonne

Nombre de conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Représenté : 1
- Absent : 0

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VERT LE PETIT
DÉLIBÉRATION DE LA
SÉANCE DU 21 MARS 2026**

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures, le conseil municipal, de la commune de Vert-le-Petit, dûment convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-six s'est réuni sous la présidence du doyen de la séance monsieur Yves PERICAUD.

Président : Yves PERICAUD.

Etaient présents : BERNIER Vincent, BEOT Odile, QUILBEUF Mikaël, CELESTIN Chantal, BEGOT Laurent, LE CALVEZ Sylvie, LARCHER Fabrice, GAUTHIER Catherine, PERICAUD Yves, CONTET Emilie, LEUCHART Frédéric, BROGGIO Stéphanie, DESTAS Jean-Pierre, CALLET Déborah, PELLISSIER Pierrick, CARCENAC Christina, NAAJI Mehdi, BARREIRA Naura, BUDELOT Laurence, GOURNAY Charly, ARNAUD Jennifer, GUISSALOU GOU Yasmina

Absent ayant donné pouvoir : SAAIDI Pierre Loïc est représenté par BERNIER Vincent.

Secrétaire de séance : NAAJI Mehdi est désigné comme secrétaire de séance.

2026-002 ELECTION DU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 selon lesquels le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDÉRANT que Monsieur Mehdi NAAJI, benjamin du Conseil municipal est désigné comme secrétaire de séance et secrétaire du bureau de vote,

CONSIDÉRANT qu'il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves PERICAUD dénombre 22 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales est atteint,

CONSIDÉRANT la désignation de Monsieur Yves PERICAUD et de Monsieur Mehdi NAAJI en qualité d'assesseurs du bureau,

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Vincent BERNIER,

APRÈS DÉPOUILLEMENT, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0

- Suffrages exprimés : 23
- Abstention : 4
- Majorité absolue : 13

Vincent BERNIER a obtenu : 19 voix.

Monsieur Vincent BERNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire de Vert-le-Petit.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article R. 421-1 du Code de justice administrative) sis 56 avenue de Saint-Cloud (78000) Versailles, par voie postale ou par voie dématérialisée sur la plateforme « citoyens.telerecours.fr », dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Vert-le-Petit, le 21 mars 2026

Le Maire,
Vincent BERNIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'Essonne

Nombre de conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Représenté : 1
- Absent : 0

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VERT LE PETIT
DÉLIBÉRATION DE LA
SÉANCE DU 21 MARS 2026**

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures, le conseil municipal, de la commune de Vert-le-Petit, dûment convoqué les dix-sept deux mille vingt-six s'est réuni sous la présidence du doyen de la séance monsieur Yves PERICAUD.

Monsieur Yves PERICAUD transmet la présidence à monsieur Vincent BERNIER, le Maire.

Président : BERNIER Vincent

Étaient présents : BERNIER Vincent, BEOT Odile, QUILBEUF Mikaël, CELESTIN Chantal, BEGOT Laurent, LE CALVEZ Sylvie, LARCHER Fabrice, GAUTHIER Catherine, PERICAUD Yves, CONTET Emilie, LEUCHART Frédéric, BROGGIO Stéphanie, DESTAS Jean-Pierre, CALLET Déborah, PELLISSIER Pierrick, CARCENAC Christina, NAAJI Mehdi, BARREIRA Naura, BUDELOT Laurence, GOURNAY Charly, ARNAUD Jennifer, GUISSALOUYOU Yasmina

Absent ayant donné pouvoir : SAAIDI Pierre Loïc est représenté par BERNIER Vincent.

Secrétaire de séance : NAAJI Mehdi est désigné comme secrétaire de séance.

2026-003 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-2,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que l'effectif légal du Conseil municipal de Vert-le-Petit est de 23 membres,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions précitées, le nombre d'adjoints au Maire ne peut excéder 6,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer librement le nombre des adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de fixer à 6, le nombre d'adjoints au Maire,

ENTENDU l'exposé du Maire,

APRES DELIBERATION,

- DÉCIDE de fixer à 6 le nombre des adjoints au Maire de la commune de Vert-le-Petit.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article R. 421-1 du Code de justice administrative) sis 56 avenue de Saint-Cloud (78000) Versailles, par voie postale ou par voie dématérialisée sur la plateforme « citoyens.telerecours.fr », dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Vert-le-Petit, le 21 mars 2026

Le Maire,
Vincent BERNIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'Essonne

Nombre de conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Représenté : 1
- Absent : 0

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VERT LE PETIT
DÉLIBÉRATION DE LA
SÉANCE DU 21 MARS 2026**

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures, le conseil municipal, de la commune de Vert-le-Petit, dûment convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-six s'est réuni sous la présidence du doyen de la séance monsieur Yves PERICAUD.

Monsieur Yves PERICAUD transmet la présidence à monsieur Vincent BERNIER, le Maire.

Président : BERNIER Vincent

Etaient présents : BERNIER Vincent, BEOT Odile, QUILBEUF Mikaël, CELESTIN Chantal, BEGOT Laurent, LE CALVEZ Sylvie, LARCHER Fabrice, GAUTHIER Catherine, PERICAUD Yves, CONTET Emilie, LEUCHART Frédéric, BROGGIO Stéphanie, DESTAS Jean-Pierre, CALLET Déborah, PELLISSIER Pierrick, CARCENAC Christina, NAAJI Mehdi, BARREIRA Naura, BUDELOT Laurence, GOURNAY Charly, ARNAUD Jennifer, GUISSALOUYOU Yasmina

Absent ayant donné pouvoir : SAAIDI Pierre Loïc est représenté par BERNIER Vincent.

Secrétaire de séance : NAAJI Mehdi est désigné comme secrétaire de séance.

2026-004 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7, L.2122-7-2 et L. 2122-10,

VU la délibération n°2026-003 en date du 21 mars 2026 fixant à six le nombre d'adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDÉRANT que la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDÉRANT que l'ordre de présentation des candidats sur la liste détermine l'ordre de nomination des adjoints et leur rang dans le tableau du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT la désignation de Monsieur Yves PERICAUD et de Monsieur Mehdi NAAJI en qualité d'assesseurs du bureau,

CONSIDÉRANT qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, conduite par Madame Odile BEOT, a été déposée,

CONSIDÉRANT que cette liste est composée comme suit :

1. Odile BEOT
2. Laurent BEGOT
3. Chantal CELESTIN
4. Mikaël QUILBEUF
5. Sylvie LE CALVEZ
6. Fabrice LARCHER

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

APRÈS DÉPOUILLEMENT, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 13

La liste conduite par Odile BEOT a obtenu : 19 voix,

CONSTATE que la liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a obtenu la majorité absolue,

PROCLAME élus en qualité d'adjoints au Maire de Vert-le-Petit :

Première adjointe : Odile BEOT
Deuxième adjoint : Laurent BEGOT
Troisième adjointe : Chantal CELESTIN
Quatrième adjoint : Mikaël QUILBEUF
Cinquième adjointe : Sylvie LE CALVEZ
Sixième adjoint : Fabrice LARCHER,

DIT qu'ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article R. 421-1 du Code de justice administrative) sis 56 avenue de Saint-Cloud (78000) Versailles, par voie postale ou par voie dématérialisée sur la plateforme « citoyens.telerecours.fr », dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Vert-le-Petit, le 21 mars 2026

Le Maire,
Vincent BERNIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'Essonne

Nombre de conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Représenté : 1
- Absent : 0

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VERT LE PETIT
DÉLIBÉRATION DE LA
SÉANCE DU 21 MARS 2026**

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures, le conseil municipal, de la commune de Vert-le-Petit, dûment convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-six s'est réuni sous la présidence du doyen de la séance monsieur Yves PERICAUD.

Monsieur Yves PERICAUD transmet la présidence à monsieur Vincent BERNIER, le Maire.

Président : BERNIER Vincent

Étaient présents : BERNIER Vincent, BEOT Odile, QUILBEUF Mikaël, CELESTIN Chantal, BEGOT Laurent, LE CALVEZ Sylvie, LARCHER Fabrice, GAUTHIER Catherine, PERICAUD Yves, CONTET Emilie, LEUCHART Frédéric, BROGGIO Stéphanie, DESTAS Jean-Pierre, CALLET Déborah, PELLISSIER Pierrick, CARCENAC Christina, NAAJI Mehdi, BARREIRA Naura, BUDELOT Laurence, GOURNAY Charly, ARNAUD Jennifer, GUISSALOUYOU Yasmina

Absent ayant donné pouvoir : SAAIDI Pierre Loïc est représenté par BERNIER Vincent.

Secrétaire de séance : NAAJI Mehdi est désigné comme secrétaire de séance.

2026-005 ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU

VU l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'installation du Conseil municipal,

VU la délibération n°2026-002 en date du 21 mars 2026 portant sur l'élection du nouveau maire,

VU la délibération n°2026-004 en date du 21 mars 2026 portant sur l'élection des adjoints au maire,

CONSIDERANT la lecture de la charte de l'élus local par monsieur Vincent BERNIER, le Maire,

CONSIDERANT la remise individuelle du texte de la Charte de l'Elu local et des documents annexes relatifs aux conditions d'exercice du mandat à chaque membre du Conseil municipal,

APRES DELIBERATION,

S'ENGAGE à respecter les principes contenus dans cette Charte durant toute la durée du mandat.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article R. 421-1 du Code de justice administrative) sis 56 avenue de Saint-Cloud (78000) Versailles, par voie postale ou par voie dématérialisée sur la plateforme « citoyens.telerecours.fr », dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Vert-le-Petit, le 21 mars 2026

Le Maire,
Vincent BERNIER

